



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022
Délibération n°2022-10-002

OBJET : **Approbation du rapport de la CLECT**

| | |
|---|---|
| <p>Date de convocation : 19 octobre 2022</p> <p>En exercice : 15 membres Présent(s) : 12 Pouvoir(s) : 0 Absent(s) : 3</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 25/10/2022</p> <p>Et son affichage</p> <p>Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)</p> | <p>Le 24 octobre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sans public, sous la présidence de Michel JASLEIRE</p> <p>Les membres présents en séance : Michel JASLEIRE – Bernadette FOREST– André TRUNEL – Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT – Hélène BALLEREY - Charles DUTOIT - Carole MURE - Laurine SOLLE</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Le ou les membres absent(s) non excusé(s) : Le ou les membres excusés : Delphine IMBERT - Stéphane MORLEVAT - Stéphane POYET</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY</p> |
|---|---|

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Loire Forez du 27 septembre 2022. Il en résulte un montant d'attribution de compensation qui en découle de 2023 de 34 426.04 € en fonctionnement et de 299.90 € en investissement.

La voirie de l'impasse de la Corelle a été intégré à la voirie communautaire.

Après délibération, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 27/09/2022
- **APPROUVE** les montants d'attribution de compensation 2023 de 34 426.04 € en fonctionnement et de 299.90 € en investissement.

Essertines-en-Châtelneuf, le 25 octobre 2022

Le secrétaire de séance
Hélène BALLEREY

Le Maire
Michel JASLEIRE

| |
|---|
| RF Montbrison |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/10/2022 042-214200891-20221024-DE_2022_10_002-DE |